

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à MOREAU Yannick
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
Présents : 10 – représentés : 1		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 11 – représenté : 1		12/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
Présents : 10 – représentés : 2		12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à GUITHON Jacky
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 2 – représentés : 2		04/10
Total présents :		33
Total représentés :		6
Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CTEAU VENDEE MERE - COURS D'EAU VENDEE MERE (AFFLUTENTS) – DELIB 31/2025

L'année 2025 correspond à la dernière année du contrat sur la période 2020/2025 avec la mise en œuvre des actions ajustées en fonction des priorités et des reports 2024.

De ce fait, certaines actions 2025 sont repoussées à 2026 mais une étude bilan est à prévoir tout de même cette année.

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

✚ Aménagement de la chaussée du Moulin Gendoux :	96 000 € TTC (Report 2024)
✚ Aménagement du seuil d'Antigny :	72 000 € TTC (Report 2024)
✚ Déconnexion du plan d'eau de la Barge :	110 000 € TTC (Report 2024)
✚ Aménagement du Gué du Rétail :	80 000 € TTC (Report 2024)
✚ Aménagement du pont cadre de la Davière	35 300 € TTC (Report 2024)
✚ Aménagement piscicole Moulin de Reau :	150 000 € TTC
✚ Déconnexion du plan d'eau de la Briandière :	90 000 € TTC
✚ Travaux de reprise Chandurière :	4 800 € TTC
✚ Restauration de berge :	5 600 € TTC
✚ Erosion la Chataigneraie :	6 600 € TTC
✚ Etude morpho et inventaire Faune/Flore :	10 800 € TTC
✚ Etude continuité :	39 000 € TTC
✚ Indicateurs de suivis :	14 640 € TTC
✚ Animation :	55 000 € TTC

Toutes ces actions prévues sur les affluents de la Vendée et de la Mère en 2025 portent le budget prévisionnel à **770 000 € TTC**.

Comme évoqué auparavant, le CTEau Vendée amont-Mère arrive à son terme et une étude bilan doit être réalisée ainsi qu'une reprogrammation sur les tronçons du bassin versant encore non diagnostiqués.

Cette étude bilan aura pour objectif d'élaborer un nouveau programme d'actions milieux aquatiques, faire un bilan et évaluer les actions menées sur 6 ans dans le but d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau du BV de la Vendée amont et de la Mère.

Le montant pour cette étude devrait s'élever à **132 000 € TTC**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président :

- A consulter les entreprises dans le respect du code des marchés publics ;
- A solliciter les différents partenaires financiers ;
- A réaliser l'étude bilan et à signer les marchés et pièces nécessaires au bon accomplissement de ces actions pour les montants cités précédemment ;
- A inscrire ces dépenses au budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER